

Cachet du Médecin

Date : .....

Chère consœur, Cher confrère,

Je vous informe que je souhaite instaurer prochainement un traitement par isotrétinoïne orale à la patiente

Aussi, je vous adresse cette patiente pour la prise en charge de sa contraception avant et durant la période de traitement par isotrétinoïne, et pendant le mois qui suit son arrêt.

L'isotrétinoïne est un rétinoïde qui présente un risque TERATOGENE élevé, et un Programme de Prévention de la Grossesse (PPG) a été mis en place pour ce médicament. L'isotrétinoïne est contre-indiquée aux femmes enceintes ainsi qu'aux femmes en âge de procréer qui ne respectent pas le PPG.

**Une contraception efficace ininterrompue est obligatoire chez les femmes en âge de procréer 1 mois avant le début du traitement, pendant le traitement et 1 mois après l'arrêt du traitement.**

De plus, la prescription est limitée à 4 semaines de traitement, et la poursuite du traitement nécessite une nouvelle prescription subordonnée à un test de grossesse négatif. Le test de grossesse doit être effectué dans les 3 jours qui précèdent la nouvelle prescription.

Pour plus d'informations ou si vous êtes amené à renouveler le traitement de cette patiente, veuillez-vous référer au document ci-joint :

**GUIDE DU MEDECIN POUR LA PRESCRIPTION D'ISOTRETINOINE ORALE**  
**disponible auprès du laboratoire** .....

**NB : Les patientes doivent recevoir une information exhaustive sur la prévention de la grossesse, elles doivent utiliser au moins une mais de préférence deux méthodes de contraception efficaces. Pour toutes questions sur la contraception, la patiente a dans sa brochure d'information une brochure contraception pour l'accompagner tout au long de sa cure.**

Bien confraternellement.